Avantage **MGEL Parents**

Une seule démarche !

- Vous êtes affilié(e) à la Sécurité Sociale Etudiante MGEL
- Vous êtes encore couvert par la Mutuelle de vos parents,

Grâce aux échanges électroniques dans le cadre des télétransmissions NOEMIE, la MGEL vous permet d'obtenir votre remboursement en une seule démarche :

1. vous envoyez vos feuilles de soins papier à la MGEL ou vous utilisez votre carte VITALE ; la MGEL vous rembourse dès réception.

2. la MGEL transmet immédiatement, électroniquement votre décompte à la Mutuelle de vos parents, qui rembourse le complément en fonction de la garantie choisie.

Pour mettre en place ce traitement qui vous assurera, **en une seule démarche, un remboursement beaucoup plus rapide,** la marche à suivre est la suivante :

1. si la Mutuelle de vos parents a déjà signé une convention avec la MGEL, adressez-lui le coupon ci-dessous et vous n'avez plus rien à faire.

2. si la Mutuelle de vos parents n'a pas encore signé de convention :

a. indiquez à votre Mutuelle que nous sommes prêts à lui adresser vos décomptes SS dans le cadre de NOEMIE OC et invitez la à prendre contact avec notre service informatique pour que nous lui adressions la convention et les paramétrages nécessaires : **informatique@mgel.fr**

b. ensuite, adressez-lui le coupon ci-dessous

Je soussigné, nom : ..... prénom : .....

Ayant droit de M, Mme .....

sous le N° adhérent : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° INSEE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Vous remercie d'enregistrer que je suis affilié à la Sécurité Sociale Etudiante MGEL, avec laquelle vous avez une convention d'échanges de télétransmission sous la norme NOEMIE.

Date : ..... Signature :